

chez les conservateurs progressistes. J'aurais pensé qu'après de telles conférences, le ministre aurait été impressionné par la logique des arguments exposés, et aurait sans effort accepté l'amendement raisonnable proposé par l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

Comme l'a fait remarquer l'honorable député, si le bill n'est pas amendé les organismes sans but lucratif et les coopératives pourront financer à 100 p. 100 alors que les municipalités ne le pourront qu'à 95 p. 100. Le ministre sait que les municipalités ont eu du mal à trouver des fonds. Maintenant, il les accable encore sur le plan des problèmes de logement. Lorsque je pense aux sommes qu'il a allouées aux municipalités pour la constitution des réserves foncières, il me faut absolument essayer de le persuader maintenant d'adopter sur ce problème un point de vue plus libéral. Je ne pense pas qu'il aimerait se faire dire qu'il interdit la construction de logements dans le pays ou qu'il empêche la participation des municipalités à cette construction. J'espère qu'il s'appliquera à montrer aux municipalités combien il se sent concerné, et je serais très étonné qu'il vote contre l'amendement.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je considère que l'amendement que nous étudions en ce moment est tout à fait logique.

De nombreuses municipalités éprouvent de grandes difficultés à obtenir les fonds nécessaires pour réaliser des projets auxquels elles songent depuis longtemps. Je voudrais appeler l'attention du ministre sur le fait que, de plus en plus, les municipalités, même de 1,500 ou de 2,000 âmes, désirent construire des habitations pour les personnes âgées. On a justement lancé dans ma circonscription certains projets semblables dont un est actuellement en bonne voie de réalisation. D'autres sont à l'étude, mais le grave problème est celui du financement. Je suppose que si l'amendement à l'étude était adopté cela permettrait aux municipalités de construire ces foyers pour personnes âgées dans des conditions plus avantageuses.

Il y a un autre facteur qu'on ne devrait pas perdre de vue. C'est que, de plus en plus, il est souhaitable de permettre aux citoyens âgés de vivre dans un genre d'habitation-motel, où ils se sentent plus «chez eux», où ils ont l'impression de continuer à vivre dans la résidence qu'ils habitaient, alors qu'ils étaient en pleine activité. Cet amendement a été bien conçu afin de permettre aux municipalités qui le désireront de pouvoir aller de l'avant dans ce domaine. On s'inquiète à juste titre de ce qu'on va faire tantôt des personnes âgées dans les milieux où il a été impossible de construire ces résidences plus tôt.

Voilà pourquoi j'appuie l'amendement qui a été proposé. J'espère qu'il sera incorporé au bill et que les municipalités de chez nous pourront en bénéficier.

• (1600)

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le but de cet amendement a été exposé par mes collègues, l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et l'honorable député de Broadview (M. Gilbert). C'est pour encourager les municipalités à construire des logements à louer en leur permettant d'emprunter à la

Loi nationale sur l'habitation

Société centrale d'hypothèques et de logement jusqu'à 100 p. 100 de la valeur d'emprunt de ces logements locatifs.

D'autres porte-parole de notre parti ont déjà fait remarquer que ce que nous demandons, et ce bill ne l'apporte pas, est un important programme de logements publics pour réduire la grande pénurie dont souffrent ceux de nos concitoyens qui ont un revenu moyen ou faible. Cet amendement représente une tentative de faire ce que le bill ne fait pas, c'est-à-dire de se pencher sur le cas de ceux qui ont réellement besoin de logements et ne peuvent en obtenir si on ne leur offre des logements publics à loyer modéré.

Le gouvernement prétend que le bill aidera ceux qui ont des revenus faibles à s'acheter des maisons personnelles. Beaucoup aimeraient bien le faire; nombreux sont ceux qui, logeant dans des habitations à loyer modéré, voudraient quitter ce que beaucoup considèrent comme des ghettos de désespoir où il sont marqués ainsi que leurs enfants du destin perpétuel de l'échec. Il leur est impossible, sans investir une proportion déraisonnable de leur revenu, d'acquérir des maisons modernes convenables sur le marché privé ni même, pour nombre d'entre eux, aux termes des dispositions du présent bill amendé. Il me semble qu'il serait toutefois possible de prendre des mesures pour assurer beaucoup plus de logements publics qu'actuellement et, contrairement aux gouvernements passés et présent, d'en reconnaître le bien-fondé.

Depuis de nombreuses années, les pays d'Europe ont adopté la formule du logement subventionné, certains lotissements en Grande-Bretagne remontant au dix-neuvième siècle. Dans la plupart de ces pays, le logement subventionné est destiné à combler de graves pénuries de logement ainsi qu'à contrôler le secteur privé du logement. En Grande-Bretagne, selon les données de l'Université Carleton, le logement subventionné représente 31 p. 100 du stock total et en Suède, 40 p. 100. A Vancouver, ma propre ville, la troisième au Canada et celle qui grossit le plus rapidement, une enquête récente menée par les services collectifs unis conclut que les logements subventionnés ne répondent qu'au dixième des besoins réels d'une situation qui ne fait qu'empirer. Sur l'échantillon des locataires, 93 p. 100 de ceux qui habitaient les logements à prix modique avaient un revenu familial inférieur à \$5,000; plus de la moitié d'entre eux avaient un revenu familial annuel inférieur à \$3,000.

Prétendre que le présent projet de loi permettra à la majorité des gens de s'acheter une maison, c'est une invitation au désastre, du moins en ce qui concerne le budget familial. Ils ne peuvent se le permettre, même en vertu des dispositions du bill remanié, et c'est pourquoi nous présentons cet amendement. Nous voulons encourager les municipalités à assumer la part du fardeau qui leur revient. Le logement subventionné au Canada a été conçu comme une mesure d'urgence dans les temps de guerre. On voulait tout au plus en faire des dortoirs, des endroits où les employés des industries de guerre pouvaient vivre. Je me souviens que la tentative d'obtenir les premières salles de réunions à ce moment-là a été vigoureusement et victorieusement combattue par le ministre d'alors qui était chargé de la question. Le logement subventionné est resté dans cette catégorie—un enfant non désiré qu'il faut garder dans l'ombre et considérer sous l'aspect le plus défavorable possible.